



Dissolution de copropriete

Par **ag1945**, le **24/06/2011** à **14:54**

Bonjour,

Je suis copropriétaire, d'une maison mitoyenne, située dans une copropriété comprenant uniquement ma maison et l'autre maison.

Chacun des 2 copropriétaires détient 500 millièmes de la copropriété.

Les seules parties communes sont constituées du terrain entourant cette construction.

Suite à la mésentente complète, des actions judiciaires de la part du second copropriétaire, sont en cours.

Un syndic provisoire a été tout dernièrement désigné par le tribunal de grande instance. je souhaiterais dissoudre cette copropriété.

Est ce possible ?

Qu'elles sont les démarches qu'il faut entreprendre ?

Doit on obtenir l'accord de la mairie ?

D'avance merci de vos conseils.

Ag